

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE du lundi 9 mai 2011 à 20h15**

#### **Présents**

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, **Véronique CHRISTE (présidente)**, Hervé DESPLAND, Christophe IMHOOS, Ariane de LISLE-SARASIN, Alexandre MULLER, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, Florence SCHMITZ, Michèle STALDER, Nicolas TERRIER, Jean-Philippe de TOLEDO, Cyril de UTHEMANN, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire  
M. Emmanuel FOËX, adjoint  
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

#### **Excusés**

Conseil municipal : M. Bernard GRUSON

\* \* \*

Mme la présidente ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

- Mme la présidente :

Ce n'est pas sans une certaine nostalgie que je préside aujourd'hui le dernier conseil de cette législature.

Cette classe souvent dissipée,  
Loin d'être facile à maîtriser,  
M'a presque fait perdre la voix,  
Lors de ses plus houleux débats.

Permettez-moi ici de vous épingler gentiment,  
De vous dire « au revoir » et non adieu évidemment,  
Vous qui avez fait vivre notre Conseil, c'est certain,  
Grâce à vos convictions et à votre bel entrain...

Michèle, dévouée et discrète, mais efficace quand il le faut, tu cèdes ta place à la parité, permets-moi de te regretter.

Cyril, ta pondération n'a d'égal que le respect des traditions que tu souhaites voir perdurer...

Eric, intègre et droit, touchant du doigt les points primordiaux, tu fais tout pradervand et rien par derrière...

Thierry, Ah Thierry, serviable, toujours attentif, beau comme un camion, un cœur gros comme un... Container, la justesse de tes interventions nous manquera.

Daniel, original bâtisseur, tu échafaudes des théories, dessines de bons plans et bétonnes tes arguments...

Justin, Sage parmi les sages, ne serais-tu pas parfois un peu sorcier ?...  
Toi, qui maîtrises si bien l'art de synthétiser ce qui vient juste d'être dit...

Alex, entier et dynamique, la taille bien encordée, les pieds bien plantés dans le sol, tu cultives le bon sens des hommes de terrain...

Bernard, élégant, réfléchi, au flegme britannique, ta sagesse, ton discernement et ta pondération nous feront défaut ces quatre prochaines années.

Nicolas, bavard impénitent, tu es passé Maître dans l'art de couper la parole... Mais comme tu as la Rock & Roll attitude, et que tu fais malgré tout battre mon cœur en rythme, AH QUE OUI en rythme, je te pardonne tes coups de gueule.

Jean-Philippe, grand argentier communal, économe par métier, tu nous fais souvent faire des comptes d'apothicaire... quand tu ne nous fais pas passer par des canalisations.

Quant à toi, Florence, ton séjour chez nous fut bref mais efficace, ton dynamisme sera difficilement remplaçable.

Vous allez tous nous manquer,  
vers de nouveaux horizons vous diriger,  
et le mois prochain, avec d'autres il faudra composer.

Mais heureusement avec nous restent :  
Catherine, notre cheffe de file, Catherine tu constitues et reconstitues l'entente de tes rêves...

Gabrielle, adjointe engagée, une vraie marathonnienne, tu brûles des calories, tous les jours au bureau d'la Mairie...

Emmanuel, érudit et lettré, tu es notre Maître Capello préféré...

Hervé, pragmatique et efficace, tu nous énergétises, tu es notre lumière,  
Sans toi, la vie serait plus led...

Lorin, le visionnaire, chevalier des temps modernes, tu guerroies vaillamment pour essayer de faire entrer les nouvelles technologies à la mairie nous mettant à l'abri des copieurs et des hackers.

Ariane, urbaine et distinguée, tes interventions sont toujours adéquatement justes, et tu sais quand il le faut avec simplicité, être une femme de terrain ...

Gilonne, mortaise et tenon n'ont pas de secret pour toi, c'est ton sens du pratique, du moderne et du design qui font tes atouts majeurs.

Christophe, toujours smart, tu plaides nos causes avec conviction, en avocat qui raconte parfois des salades.

Merci aussi à vous 5, Aline, Dominique, Liliane, Francine et Thierry,  
 Qui m'avez, chacun dans votre domaine,  
 Facilité la tâche et beaucoup appris,  
 Sans que jamais cela ne vous gêne.

Mais je n'aimerais pas finir mon discours,  
 Sans souhaiter à Vandœuvres et pour toujours,  
 Au sein de notre nouvelle équipe de poids,  
 Un avenir riche, paisible et brillant.  
 Des débats pas trop houleux et courtois,  
 Sachons nous adapter, tout en nous préservant.

- Mme le Maire :

Tout est dit, mais j'aimerais quand même ajouter, au nom de l'exécutif, quelques mots à ce magnifique panégyrique !

Pour ceux dont la fonction s'arrête le 31 mai, cette séance du Conseil municipal est donc la dernière d'une longue série, sans même parler des séances de commissions ; cette séance constitue donc un grand moment, emprunt d'une certaine nostalgie, de regrets (de soulagement ?), c'est en tout cas une séance dont vous voulez profiter (pas de souci, vu l'ordre du jour !...)

Ce moment est d'autant plus important, pour vous comme pour nous, que vous êtes 11 sur 17 à quitter le Conseil municipal. Le vide ne se ressentira pas seulement dans votre occupation du temps, mais aussi lors de nos prochaines séances ! Car des liens se sont tissés entre nous au fil du temps...

Il m'est difficile de faire une intervention qui s'adresse à tous, car si vous terminez votre mandat en même temps, vous ne l'avez pas commencé au même moment et vous ne nous quittez pas tous pour les mêmes raisons.

Les mauvaises langues diront bien sûr que c'est parce que l'ambiance est mauvaise, ou car il y a trop de divergences, que l'on n'arrive pas à faire avancer les dossiers... Il est vrai que, comme dans toutes entités, et encore plus quand elles sont politiques, il y a des moments difficiles, des moments de doutes, des regrets, de la colère, de la frustration, de la déception.

La vie politique, même dans une commune comme la nôtre, est de moins en moins un long fleuve tranquille : il faut en permanence se battre, corriger, reprendre, recommencer, attendre, abandonner... Malgré ces vicissitudes, qui sont l'expression même de la politique, je suis persuadée que vous vous souviendrez avant tout de l'enrichissement que vous aurez apporté les débats animés, les discussions controversées, les décisions prises « à l'arrache » ou au contraire après de trop longs mois, mais qui auront, somme toute, quand même permis in fine à Vandœuvres d'avancer, de suivre le cours du temps, tout en préservant ses acquis (souvent obtenus par nos prédécesseurs).

Car, si donner c'est s'enrichir, s'engager en politique, donner de soi pour la collectivité, c'est aussi enrichir ses propres connaissances, son expérience de la vie, ses relations, ses amitiés. Grâce à vous, à chacun d'entre vous, aux très nombreuses heures consacrées à votre commune (et donc sacrifiées dans votre vie privée, voire professionnelle), Vandœuvres a évolué : elle s'est ouverte, modernisée.

Personnellement, vous le savez, je n'aime pas ce qui finit. Ce soir, je suis donc mélancolique à l'idée que nous poursuivrons notre mandat d'élus sans vous.

Bien sûr, nul n'est irremplaçable, d'autres occuperont tout bientôt vos places et Vandœuvres pourra ainsi continuer son histoire. Mais il est certain que nous aurons souvent l'occasion, et même le besoin, de nous référer à vous, qui avez œuvré (de quelques mois à de nombreuses législatures – qu'importe !) avec conviction, dévouement et engagement, au bien-être de notre/votre commune préférée.

Pour tout cela et pour bien d'autres choses encore, je n'ai pas d'autres mots plus appropriés à vous adresser que : Merci !

Et bonne santé à celles et ceux qui continueront sur le chemin, caillouteux, de l'engagement communal !

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2011**

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **2. Communications du Maire et des Adjoints**

- Mme le Maire :
  - Fibre optique : pour mémoire, le déploiement de la fibre optique sur notre commune était prévu pour 2011, puis avait été repoussé par les SIG. Nous les avons relancés et leur président, M. Daniel MOUCHET, nous a informés, dans une lettre du 5 avril dernier, que le conseil d'administration analysera un programme de déploiement de la zone dite « verte » à mi-2011 et que les SIG ont intégré le fait que la commune de Vandœuvres souhaite un déploiement rapide de ses infrastructures.
  - Consommation d'énergie : nous avons reçu un compte-rendu des SIG dans le cadre de leur maintenance de nos installations communales. Depuis 2009, malgré l'augmentation du nombre de luminaires, la consommation a diminué en 2011, puisque de 150'000 kw

en 2009, nous avons passé à moins de 140'000 kw en 2010 et elle devrait être en dessous des 130'000 kw en 2011.

- Noctambus : la ligne qui avait le moins de succès dans la région, la N33, a tout à coup, vu sa fréquentation augmenter de 55 % l'année dernière.
- Statistiques 2010 du SIS : il est intervenu dans des proportions de 64 % en Ville de Genève et de 36 % dans les communes. On peut compter 9'311 interventions, dont la plupart (3'088) sont des interventions d'ambulances, celles d'incendies (703) étant nettement moins nombreuses. Pour Vandœuvres, il y a eu 26 interventions, dont six d'ambulances et le reste pour des alarmes automatiques, de la fumée, des inondations et de la prévention en général. Malgré le concept Pompiers 21, qui a remis aux compagnies de sapeurs-pompiers volontaires un certain nombre d'interventions sans qu'il soit fait appel au SIS, le SIS nous coûte cher, puisque nous avons versé un montant de plus de Fr. 120'000 en 2011.-. Le canton et les communes ont entrepris une refonte du SIS, qui, je vous le rappelle, est une émanation de la Ville de Genève, alors que la sécurité est de la responsabilité du canton.
- Mme la présidente : les conseils municipaux peuvent désormais opposer leur veto aux décisions de l'ACG concernant des dépenses. Elles ont 45 jours pour le faire. Nous avons ce soir à nous prononcer sur un projet de 1.1 mio pour une amélioration du réseau informatique de l'ACG (profiter de travaux de génie civil en cours pour équiper certaines communes périphériques en fibre optique). Nous avons encore deux jours pour faire opposition.
- Aucune opposition n'est formulée.
- Mme le Maire : pour mémoire, l'ACG est devenue une corporation de droit public, ce qui lui permet d'accorder des droits publics plus importants, notamment aux conseils municipaux. Deux tiers des communes, ou un tiers si elles représentent plus de la moitié de la population, peuvent s'opposer à des décisions d'ordre financier.
- M. DESPLAND : je ne sais pas où en sont les SIG avec la fibre optique, mais une plainte a été déposée à la COMCO contre le monopole formé par les SIG et Swisscom.

### 3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

#### *Comptes-rendus des commissions*

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

#### *a) Culture et manifestations*

*(Rapporteur : Mme STALDER)*

La commission s'est réunie le 8 février 2011.

- Les points suivants ont été traités.
- Sortie des Aînés du 8 juin :
  - Le projet de la soirée au restaurant du Salève avec représentation des Jettalos n'est finalement pas possible au vu du prix excessif demandé.
  - La commission a opté pour la visite de la Fromagerie de L'Etivaz près de Château d'Oex. Nous pourrions découvrir la fabrication de ce fromage d'alpage label AOC. La visite sera guidée

- Il y aura également un magnifique diaporama puis la visite se terminera par une dégustation des différentes sortes de fromages. Le repas de midi est prévu dans un restaurant à Bulle et le retour à Genève s'effectuera dans l'après-midi
  - Pour la sortie d'automne, en octobre, deux propositions ont été retenues : la descente du Rhône ou la répétition générale d'un spectacle au Victoria Hall ou à la Comédie.
  - L'exposition des artistes et artisans de Vandœuvres a eu lieu les 9 et 10 avril dernier. Il y a eu environ 25 exposants. Les visiteurs étaient au rendez-vous. L'exposition n'était pas très variée il y avait beaucoup de peinture et de dessins, mais c'était dans l'ensemble de très belles choses. Le film sur Vandœuvres a été projeté pendant les deux jours et les personnes intéressées ont pu se procurer ce très beau CD au prix de Frs.10.-.
  - Des subventions ont été accordées pour le Festival Amadeus (Fr. 2'000.-), pour le Château de Pentes (Fr. 1'000.-), pour le Théâtre du Crève-cœur, avec 3 à 5 soirées réservées pour les habitants de Vandœuvres, ainsi que pour le 400<sup>ème</sup> anniversaire du Temple de Gy (Fr. 1'000.-), qui est prévus le week-end du 24 septembre, avec plusieurs manifestations au cœur même du village.
  - Dans les divers, l'idée avait été relevée lors de la dernière séance du conseil municipal de proposer une statue au centre du village, sur la place. La commission s'y est déclarée favorable, après une longue discussion sur ce projet, pour « habiller » cette grande place du village ! Un dossier sera ouvert visant à étudier les différentes propositions.
  - Les fêtes du 1er Août et des promotions sont organisées.
  - L'orateur du 1er Août sera M. André CASTELLA, qui avait instauré la campagne sur le « Respect » et qui a également été maire d'Avully. L'animation musicale sera assurée par un groupe de Yodleuses !
  - Une fanfare et des carrousels sont prévus pour les promotions.
  - M. FOËX : nous sommes fermement opposés à ce qu'il y ait une sculpture sur cette place. Un concept sera demandé à un spécialiste. Il n'y aura pas de rajouts de bric et de broc.
  - Mme VERMEIL : il faut décider dans quelle commission ce dossier sera traité.
  - M. TERRIER : non, je m'y étais fermement opposé. Nous avons décidé de laisser le soin au conseil de prévoir un projet global.
  - M. IMHOOS : l'aménagement de la place est réalisé. Il faut maintenant décider si l'on veut aller plus loin et revenir sur le concept général de la place.
  - M. MULLER : je suis surpris de la commission culture qui s'érige en experte de l'aménagement du territoire. Il faut en effet définir quelle commission doit s'en occuper.
  - Mme le Maire : pendant les travaux de la place, nous avons donné le mandat à deux bureaux de faire un rappel de la villa romaine. Les projets étaient très onéreux ; nous avons alors décidé de laisser d'abord la place vive un peu. Tout se fera selon un concept global. Nous nous sommes engagés vis-à-vis de la population à mettre une évocation du passé sur la place. Le dossier sera repris lors de la prochaine législature.
  - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : les fleurs au balcon de l'Auberge devaient être là depuis deux semaines. Elles seront bientôt mises en place.
  - Mme VERMEIL : je suis contente d'entendre que le projet de signalétique suite aux fouilles n'est pas oublié.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

## ***b) Communication et technologies de l'information***

*(Rapporteur : Mme SCHMITZ)*

La commission s'est réunie le 17 février 2011.

- Film sur Vandœuvres : MM. Pascal BAUMGARTNER et Philippe SCHWIDIGER étaient présents à cette séance. Il a été décidé que le film serait projeté la semaine précédant l'exposition des Artisans de Vandœuvres et que le DVD serait vendu à un stand à cette même exposition. Le boîtier comprend deux DVD, l'un avec le film et l'autre avec les bonus. Les conseillers ont opté pour un tirage de 500 exemplaires et un prix de vente de Fr. 10.-.
- *La Coquille* no 30 : la commission a décidé de faire une page de couverture spéciale pour le 30<sup>ème</sup> numéro de la *Coquille*. Il a été proposé d'y mettre une photo des montagnes vues de Vandœuvres. M. FOËX choisira la photo.
- Quiz sur Vandœuvres : cinq personnes ont répondu au quiz de la *Coquille* n° 29. La commission a décidé de récompenser tout le monde.
- Divers : la commission a décidé de faire figurer gratuitement les informations communales dans le journal *Nouvelles* qui regroupent les communes genevoises.
- A aussi été mentionné l'aspect peu attractif du site internet de la commune, mais un changement représenterait des frais importants. La question est repoussée à la prochaine législature.
- M. VOUTAT : nous avons demandé à M. BAUMGARTNER d'étudier la possibilité de mettre un passage du film sur le site internet de la commune. Selon une première estimation, cela coûterait environ Fr. 2'000.-.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

### **c) Ecole, sports et loisirs**

(Rapporteur : M. TERRIER)

La commission s'est réunie le 14 mars 2011.

- La commission a reçu M. Julien PRADERVAND, du Manège de Crête, qui a présenté le prochain concours hippique, qui aura lieu du 3 au 5 et du 10 au 13 juin. Il sera spécial car il s'agira d'un Grand prix qualificatif pour le championnat suisse élite. Cela représente évidemment un budget supérieur au budget habituel. La commission voulait sponsoriser le grand prix qualificatif, mais il était déjà pris, donc nous avons décidé de soutenir le deuxième plus grand prix, pour un montant de Fr. 8'000.-.
- La commission a octroyé Fr. 300.- à la finale scolaire genevoise d'éducation routière, Fr. 500.- à la 37<sup>e</sup> Cours pédestre de Presinge, Fr. 200.- au tournoi primaire de handball, Fr. 1'000.- à l'Union Sportive de Meinier pour le Tournoi des Campagnes 2011 de football et le montant des finances d'inscription des participants vandœuvriens à la manifestation cycliste Tous en selle pour la Croix-Rouge genevoise.
- Peu de choses à dire sur l'école, sous réserve de problèmes disciplinaires lors des cuisines scolaires.
- Mme le Maire à l'attention de M. MULLER : il a été relevé à une Assemblée générale de l'Association genevoise des sports que Cologny avait fait construire un mur de grimpe, malheureusement pas intercommunal.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

### **d) Environnement et paysage**

(Rapporteur : Mme SCHMITZ)

La commission s'est réunie le 15 mars 2011.

- Bilan de législature par Emmanuel Foëx :
    - Renaturation du nant du Moulanais : le projet proposait de nettoyer le lit et les abords du nant. Le projet a été refusé par l'hoirie par crainte d'une emprise trop importante sur le terrain relative à une interdiction de bâtir qui passerait de 10 à 30 m des bords du nant.
    - Renaturation du nant de Bessinge : le projet est en suspens.
    - Renaturation du Nant du parc de la mairie : travaux en cours de réalisation.
    - Mesures paysagères : la commune propose une aide financière aux comuniers pour les frais d'entretien de chênes sur la commune.
  - Mois du Recyclage :
    - 9<sup>ème</sup> édition du mois des déchets et de la propreté en mai. La commune peut commander du matériel gratuit pour la promotion. La commission a décidé de commander des affiches, affichettes et de faire un tous-ménages avec la tirelire à piles en carton.
    - La commission a évoqué le recyclage des ampoules qui ne peut être fait que dans les commerces spécialisés.
  - Chemin de la Blonde :
    - Le tracé de la mise en séparatif du chemin de la Blonde a dû être revu pour que les canalisations ne portent pas atteinte aux lignées de chênes qui bordent le chemin. Le nouveau tracé passe par la parcelle de M. KUFFER. Le surcoût du tracé doit encore être calculé par l'ingénieur. La commission était inquiète du nouveau profil du chemin de la Blonde qui semble être plus large. La commission a décidé de vérifier que le nouveau revêtement ne soit pas plus large que l'ancien et éventuellement de le faire corriger.
  - Bilan et état des lieux de tout le bassin-versant de la Seymaz :
    - Projet en partenariat avec les communes de Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries. La première phase du projet a permis d'avoir une vision globale des réseaux de canalisations sur l'ensemble des trois communes. La 2<sup>ème</sup> phase concernera la concrétisation des projets. A Vandœuvres, il faudrait régulariser le volume d'eaux claires déversées dans la Seymaz avec la construction de bassins de rétention.
  - Propositions :
    - Réseau agro-environnemental du Paradis – dossier bloqué depuis l'automne 2009 par l'Etat de Genève.
    - La commission est favorable à une proposition pour la pose d'une deuxième barrière au chemin de la Blanche pour réduire les dégradations et déchets par des jeunes en voiture.
    - Recensement des vergers : il est proposé d'organiser des cours de taille pour arbres fruitiers et de recenser les vergers anciens de la commune.
    - Poubelles : il manque des corbeilles à ordures et caninettes au bas du chemin de la Sapinière.
  - M. FOËX : le dossier du réseau agro-environnemental a été repris par quelqu'un qui ne le connaît absolument pas. C'est lamentable pour les agriculteurs qui étaient parties prenantes à ce projet et qui se retrouvent maintenant sans propositions.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

### *e) Routes et mobilité*

(Rapporteur : M. de UTHEMANN)

La commission s'est réunie le 28 mars 2011.

- Le séparatif a été réalisé au chemin Vert et il reste un collecteur collectif privé à réaliser. Un montant de Fr. 148'000.- est à la charge de la commune. Dans le projet de délibération, un crédit de Fr. 70'000.- est demandé pour ce projet, le reste pouvant être pris sur le crédit, déjà voté, relatif au séparatif communal. Nous ne savons pas encore quels montants les riverains accepteront de prendre en charge.
- Mme le Maire : en effet, il n'est pas nécessaire de voter le montant complet, car une partie de celui-ci faisait déjà partie du crédit relatif au séparatif communal. Sur le montant total de 380'000.- prévus pour les travaux, on retranche une participation de Fr. 25'000.- maximum par riverain, ainsi que les raccordements privés de chaque riverain. Lorsque des riverains s'opposent au montant qui leur est demandé, c'est l'Etat qui se charge d'obtenir leur accord.
- M. de UTHEMANN :
  - La commission a préavisé favorablement la réalisation de ce collecteur collectif privé.
  - Séparatif du chemin de la Blonde : il avait été décidé de poser le collecteur à droite en montant le chemin, sur des parcelles privées, et il est maintenant prévu de le poser de l'autre côté du chemin, afin de préserver des chênes. La commission a demandé une étude pour éviter les deux traversées du chemin, vu la présence d'un câble de 130'000 volts.
  - Suite à leurs travaux, les SIG vont réfectionner le chemin sur la largeur de leurs fouilles. Ils ont demandé à la commune si elle voulait prendre en charge la réfection de la largeur restante, afin de refaire entièrement le chemin. Nous en profiterions pour compléter l'éclairage public.
  - Réparation de la route de Pressy : la commission était favorable à la réfection de toute la zone abîmée, pour un montant d'environ Fr. 47'000.-, plutôt que d'effectuer de petites réparations locales, et au changement de l'éclairage public sur toute la longueur de la route.
  - Ordonnance sur la protection contre le bruit : il y a deux chemins à traiter à Vandœuvres. Celui de la Seymaz a été fait et il nous reste du temps pour assainir celui des Hauts-Crêts. Nous avons effectué les démarches nécessaires pour obtenir une subvention de la Confédération.
  - Séparatif des Buclines : comme deux communes sont concernées, ne pourrions-nous pas demander à un seul bureau d'ingénieurs de s'occuper du dossier. Si les bureaux ne sont pas d'accord, cela risque de bouleverser le projet.
- Mme le Maire : la partie du projet sur notre commune a déjà été étudié il y a douze ans. Lorsque M. AMSLER est venu présenter son projet, il ne tenait pas compte de celui de M. ERBEIA, c'est pourquoi nous avons demandé qu'il se coordonne avec ce dernier.
- M. DESPLAND : pour mémoire, la commune a un collecteur qui passe sous le projet de construction sur cette parcelle, on nous a demandé de déplacer ce collecteur.
- M. de UTHEMANN : concernant le projet de modération du trafic au chemin des Hauts-Crêts, la commission a préavisé favorablement le projet, avec les remarques suivantes :
  - Retenir la deuxième variante en ce qui concerne le croisement avec l'Ecorcherie, mais la première en ce concerne le croisement avec le chemin Vert, y compris les deux places de stationnement.
  - Supprimer le passage piétons au niveau du chemin Vert.
  - Ne prévoir qu'une rampe mourante et non une vraie rampe sur le chemin de la Fraidieu, dont le carrefour est surélevé.

- Continuer à peaufiner le projet et aller de l'avant avec le remplacement de l'éclairage public du chemin des Hauts-Crêts, selon l'audit des SIG.
  - Mme le Maire : il avait été décidé antérieurement que ce projet devait être mené jusqu'au bout, mais qu'il serait réalisé lors de la prochaine législature.
  - M. de UTHEMANN :
    - La commission a proposé deux mesures concernant le non-respect de la zone de rencontre des Peutets : la pose d'un revêtement de couleur ocre sur toute la surface de la zone de rencontre et un rétrécissement au niveau du platane situé devant le numéro 11.
    - Nous avons reçu une offre d'une entreprise de signalisation qui propose un fléchage uniforme dans la commune. La commission s'est déclarée favorable à ce que ce projet soit étudié plus à fond.
    - Il est relevé dans le procès-verbal que la vitesse moyenne est de 40 km/h, au lieu de 20 km/h.
  - Mme le Maire : en effet, cela a été mesuré avec notre appareil.
  - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : j'ai constaté depuis qu'elle est terminée qu'on ne réalise pas que l'on se trouve dans une zone de rencontre.
  - M. DESPLAND : je propose que l'on renvoie ce dossier en commission.
  - M. BENOIT : je suis également favorable au renvoi du dossier en commission.
  - M. MULLER : c'est la politique de l'immobilisme.
- Vote sur le renvoi en commission :**
- **13 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention.**
  - **Le dossier relatif aux mesures à prendre pour modérer la vitesse au chemin des Peutets est donc renvoyé en commission.**
  - **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

### *f) Bâtiments, feu et sécurité*

*(Rapporteur : M. E. PRADERVAND)*

La commission s'est réunie le 5 avril 2011.

- Parking souterrain :
  - Une étude de rénovation pour mise aux normes et sécurisation du parking a été réalisée en 2006 déjà par M. GAL, de la société Implenia. En 2009, cette étude a été remise à jour. Le coût de ce projet, en 2009, était estimé à Fr. 724'000.-. Afin de financer ces travaux importants de rénovation et sécurisation, la commune souhaite rendre ce parking payant.
  - Certaines personnes viennent déposer leurs véhicules pour la journée et vont travailler en vélo/scooter. D'autres utilisent ce parking comme dépôt (remorque, camionnette de la voirie, etc.) Bon nombre de véhicules sont là sans plaques. Enfin, certains locataires ont jusqu'à quatre véhicules dans ce parking.
  - La commission a demandé à ce que l'APM effectue des rondes et fasse appliquer les règlements de stationnement (respect des durées, évacuation des véhicules sans immatriculation, etc.)
  - **Pour ce qui est de la sécurisation du parking, la commission a décidé que la nouvelle législature allait devoir reprendre ce dossier Implenia.**
- Travaux de rénovation de la mairie :

- La commission a noté que les nouvelles couleurs de la mairie, imposées par la CMNS, sont catastrophiques, déprimante et tristounettes.
  - Concernant les coûts des travaux, un dépassement de budget est déjà à prévoir pour le câblage informatique qui n'a pas été prévu (+ Fr. 25'000.-). Le fait de ne pas prévoir ce type de coûts relève de l'incompétence de la part de l'architecte.
  - Dernier point, la nécessité d'engager, sur la base de mandats, un vrai technicien pour superviser ce type de travaux se fait de plus en plus nécessaire.
  - **Aucune décision n'a été prise.**
- Bâtiment locatif – Travaux en cours – route de Choulex :
    - Le choix des couleurs de la façade est adéquat et est bien assorti aux couleurs des autres façades et de la nouvelle place.
    - Le président s'est étonné que pour un montant aussi important de travaux (Fr. 700'000.-), la commission n'ait pas été consultée.
    - L'installation des terriers en bord de route a été abordée. Certains commissaires craignent le tourisme de poubelles du fait de l'emplacement en bord de route de ces conteneurs
    - Les immeubles du centre villageois vont subir des travaux de nettoyage des toits.
- Pompiers :
    - Les exercices sont de moins en moins fréquentés, 15 sapeurs à l'avant-dernier exercice et samedi dernier seulement 13.
    - La commission a souhaité savoir les raisons qui ont poussé plusieurs pompiers à démissionner depuis 2006. La lecture des raisons principales a été faite. Hormis trois départs pour incompatibilité avec le commandant, les autres ont été motivés par d'autres raisons (retraite, départ de la commune, motifs professionnels).
    - Le délai de livraison du nouveau camion de pompier n'est pas respecté (commandé en juin 2010 et toujours pas disponible).
- APM
    - Les tâches de l'APM ne sont pas suffisamment bien définies. Trop d'administratif et pas assez de terrain.
    - Le président regrette que l'APM ne s'occupe pas du parking.
    - Aucune décision n'a été prise puisque la gestion du personnel n'est pas du ressort de la commission.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : vous savez que nous avons un projet de sécurisation du parking souterrain prêt à être mis en œuvre. Le statut des places (rouges, bleues, jaunes et vertes) est flou, il sera réglé par le projet. Il n'y a qu'une voiture qui n'est pas en ordre. Les voitures sans plaques sont des véhicules dont les propriétaires ont des plaques interchangeables.
  - M. TERRIER : il faudra fermer le parking avec des barrières si vous voulez le sécuriser.
  - M. IMHOOS : nous prenons note que ce sera fait lors de la prochaine législature. On constate de fréquentes déprédations. Il faut aller de l'avant rapidement. Il y a aussi un problème de fouines, apparemment dû à de la nourriture laissée dans les poubelles. Une solution serait de mettre des ultrasons.
  - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : concernant la rénovation de la mairie, vous pouvez apprécier les couleurs comme vous le voulez, mais nous avons suivi les demandes de la CMNS. Les Fr. 25'000.- pour l'informatique avaient été intégrés dans le budget de départ.

Ce n'était donc pas un dépassement. Les seules dépenses supplémentaires étaient le changement de la centrale téléphonique que nous avons prévu de réaliser ultérieurement, mais que nous avons décidé de faire tout de suite, et l'amélioration du système d'alarme anti-infraction. Nous avons toujours été en dessous des crédits votés.

- M. TERRIER : faites corriger le procès-verbal s'il y est mentionné que la mairie a fait preuve d'incompétence.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : concernant le bâtiment de l'auberge, vous avez voté un crédit de Fr. 635'000.- en septembre dernier, qui comprenait le changement des fenêtres. Il ne faut donc pas dire que vous n'étiez pas au courant. Les conteneurs terriers répondaient à une demande des habitants et nous n'avions pas le choix. Il fallait faire vite et il s'agit de conteneurs à usage privé. Il est scandaleux de dire que l'APM n'a pas de cahier des charges précis. À ceux qui affirment que nous n'avons rien fait, nous avons réalisé les annexes de la mairie, les WC, les chambres à la route de Meinier, la poste/épicerie, le bureau de la directrice, la salle des travaux manuels, les escaliers et les avant-toits de centre villageois, l'entretien et la sécurisation des immeubles et les combles de l'ancienne école (pré-études pour récupérer des espaces en vue du système Harmos). La conclusion du procès-verbal était vraiment malvenue, j'en ai été profondément attristée.
- M. DESPLAND : je m'exprime en tant que président de la commission. Nous étions six conseillers lors de la séance. Lorsque Mme GOURDOU-LABOURDETTE relève qu'il y aurait Fr. 25'000.- de supplément car les câblages informatiques n'étaient pas prévus, cela démontrait une incompétence des architectes. Il était normal, sur la base de cette information, que la commission réagisse.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : la commission a fait le même genre de remarques à tous les points.
- Mme le Maire : lorsqu'il est dit que les délais ne sont pas tenus, c'est complètement faux. Nous vous remercions de vous renseigner avant de critiquer aussi vertement l'exécutif. J'ai également été profondément choquée à la lecture du procès-verbal. Concernant l'achat du camion de pompiers, il était précisé dès le départ dans la commande qu'il faudrait cinq à six mois pour construire le châssis et encore cinq à six mois pour la cabine. Nous savions dès l'année dernière que ce serait pour la fin de la législature. Il n'y a donc rien de scandaleux à ce que le camion ne soit pas encore livré.
- M. IMHOOS : concernant l'inauguration du camion et le sous-effectif des pompiers, l'idée a germé d'organiser une manifestation ouverte à la population, afin de sensibiliser des personnes qui pourraient être intéressées.
- Mme le Maire : il était évident pour moi que cette inauguration serait ouverte au public.
- M. DESPLAND : selon le procès-verbal du plénum du 9 novembre 2009, le conseil a ouvert un crédit de Fr. 155'000.- pour l'acquisition d'un camion.
- Mme le Maire : l'ACG a créé une commission pour étudier la possibilité de commander des camions et du matériel en commun. Il a été décidé lors de la dernière séance de cette commission intercommunale que Vandœuvres pouvait aller de l'avant, vu qu'elle avait déjà sa délibération, alors que tel n'était pas le cas du Grand-Saconnex, qui commandait le même véhicule. L'idée était donc de faire des économies par le biais d'une commande groupée. C'est ce qui explique les quelques mois entre la délibération et la commande.
- Mme le Maire : il y avait beaucoup d'affirmations fausses dans ce procès-verbal de commission. À titre d'exemple, la mention suivante : « L'incompétence de la mairie se vérifie dans tous les travaux : sur la plupart des dossiers, il y a eu des plus-values par rapport aux crédits d'engagement votés. » Dans les travaux de rénovations et de routes, les problèmes de dépassements sont souvent inévitables. Cependant, les budgets ont toujours été tenus lors des travaux dans les bâtiments communaux. Le 9 novembre 2009, vous aviez

décidé de ne pas engager un secrétaire technique, mais de faire appel à des mandataires. Lors du vote du budget 2011, il a même été décidé de supprimer cette réserve pour des mandataires ponctuels. S'agissant des travaux de la mairie, il y a eu quelques surprises, comme souvent avec un bâtiment ancien : molasse qui s'effondre dans une cheminée ou miroir de la salle des mariages nécessitant une restauration plus conséquente que prévu. Par ailleurs, l'exécutif a pris des décisions, comme celle de changer le central téléphonique, pour profiter du chantier. Il faudrait donc vous renseigner avant de critiquer et de saper le travail fait avec suivi et sérieux. Laisser un procès-verbal avec de telles accusations en fin de législature est violent et inacceptable. Par ailleurs, le cahier des charges de l'APM est très détaillé. Vous ne connaissez d'ailleurs pas son pourcentage de travail administratif, ni son cahier des charges. S'il ne verbalise pas dans le parking souterrain, c'est qu'il ne peut pas le faire, car le statut des places est incorrect.

- M. TERRIER : je ne vois pas l'utilité de rendre des rapports avec une telle agressivité à l'égard de l'exécutif.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

### **g) Aide sociale et humanitaire**

(Rapporteur : M. BENOIT)

La commission s'est réunie le 3 mai 2011.

- La commission a rendu des préavis concernant l'octroi de subventions pour un montant total de Fr. 53'500.-, soit :
  - Fr. 5'500.- pour la réalisation de toilettes et la plantation d'arbres dans un Camp Nouvelle Planète au Viet Nam ;
  - Fr. 8'000.- pour un projet de l'Ecole de commerce Emilie-Gourd au Bénin (construction d'une école primaire) ;
  - Fr. 20'000.- en faveur de l'ARVAN pour finir la construction d'une école au Mali ;
  - Fr. 20'000.- en faveur de l'Association SidÉcole pour un projet en Ouganda.
- Un débat a eu lieu sur une demande de subvention pour un voyage de jeunes en Israël. La commission a jugé que ce dossier ne relevait pas de son dicastère mais qu'il devait être renvoyé à l'exécutif. La commission a néanmoins suggéré à l'exécutif de verser un montant de Fr. 2'000.- à ces jeunes, mais ce n'était pas un préavis, car ce n'est pas de son ressort, et le montant ne devrait pas être pris sur le budget de la commission.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous allons prendre les Fr. 2'000.- sur l'aide à la jeunesse.
- M. VOUTAT : la commission avait demandé qu'il y ait une contre-prestation (un article pour la *Coquille*, une présentation, etc.)
- M. IMHOOS : les jeunes ne vont pas se contenter de faire du tourisme, mais effectuer une démarche sur la paix.
- M. FOËX : la commission n'ayant pas rendu de préavis, vous avez la possibilité de vous exprimer à ce sujet. La même demande reviendra chaque année. Il faut savoir que n'importe quelle autre église pourra demander de l'argent pour des voyages.
- M. de UTHEMANN : j'ai été étonné de voir les cadeaux faits aux Aînés dans le budget de l'aide sociale.
- M. FOËX : en effet, c'est comme ça.
- Mme le Maire : la loi impose les rubriques sur lesquelles sont prélevées les dépenses.

**Vote sur l'ouverture d'un débat sur l'octroi de type de subventions :**

- **L'ouverture d'un débat lors de cette séance est refusée à une large majorité.**
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : il faudra décider dans quelle commission ouvrir ce débat.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

***h) Administrative, financière et juridique****(Rapporteur : M. de TOLEDO)*

La commission s'est réunie le 12 avril 2011.

**Présentation des comptes 2010**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Avec un excédent de revenus de CHF 2'677'941 par rapport à CHF 3'758'881 en 2009, l'année 2010 peut être qualifiée de très bonne, ce d'autant qu'il y avait beaucoup d'incertitude lors de l'élaboration du budget en raison de la nouvelle péréquation financière intercommunale et des possibles surprises liées au report de charges du canton aux communes.

Cette incertitude m'avait amené à renoncer à proposer à votre conseil une baisse du centime lors de l'élaboration des budgets 2010 et 2011. Je pense aujourd'hui que c'était une erreur qu'il faudra impérativement corriger pour le budget de 2012.

En effet, compte tenu de la situation financière exceptionnelle de notre commune et du fait que notre rôle n'est pas de thésauriser sur le dos de nos contribuables, ce que nous faisons pourtant depuis plusieurs années en ne prenant pas de décision énergique pour alléger les impôts, il me semble que le moment est venu de rattraper le temps perdu.

Je propose donc une action composée d'une amnistie fiscale d'un an ainsi qu'une baisse du centime. Il faut savoir qu'une telle décision ne constitue en aucun cas une menace pour la réalisation de nos projets. En effet en tenant compte d'un calendrier optimiste de 5 à 10 ans, non seulement nous pourrions réaliser nos projets sans recours à l'emprunt, mais nous allons même très probablement reconstituer nos réserves avant d'avoir commencé.

Comme je n'aurai pas le plaisir de préparer le budget 2012, j'espère que mon successeur vous amènera les éléments chiffrés qui sauront vous convaincre du bien-fondé de cette démarche.

**Analyse du compte de fonctionnement****1. Revenus**

En 2010 les revenus de Vandœuvres ont atteint CHF 11'415'524.- contre CHF 11'181'844.- en 2009, en légère hausse de 2% sur 2009, ce qui signifie que la qualité de nos contribuables reste excellente.

Malgré ces très bons chiffres 2010, nous devons cependant rester attentifs et gérer au plus près nos charges de fonctionnement car, comme vous le savez, des rectifications sont possibles dans les 3 ans qui suivent l'adoption des comptes.

## 2. Charges

En ce qui concerne les charges, elles s'élèvent à CHF 8'737'312, contre CHF 7'422'963.- en 2009, en hausse de près de 18% sur 2009.

Notons que cette augmentation est essentiellement due à l'introduction de la nouvelle péréquation financière intercommunale qui s'élève à CHF 1'447'699.-, à l'engagement de l'APM et d'un 4<sup>ème</sup> cantonnier.

Les frais de fonctionnement sont quant à eux sous contrôle en 2010, ce qui démontre la bonne maîtrise de l'exécutif. Mais une bonne maîtrise des charges ne signifie pas pour autant que l'on ne dépense pas trop !

C'est pourquoi, avant de passer à l'examen détaillé des comptes, j'aimerais conclure ce bref aperçu des comptes 2010 en mettant en garde notre conseil par rapport à nos décisions d'investissements qui ne me semblent pas toujours en adéquation avec les besoins de notre commune. Il est vrai que Vandœuvres a des moyens financiers très importants. Ce n'est cependant pas une raison pour dépenser plus que nécessaire, en particulier dans les routes et les aménagements. Je pense en particulier aux quelques 2,1 millions que nous a coûté la place du village.

Je me permets donc de revenir sur une proposition faite déjà à plusieurs reprises, qui est de faire appel à un consultant neutre pour évaluer les coûts de certains travaux d'importance, afin que les commissions puissent compter sur un deuxième avis avant de prendre leurs décisions d'investissement.

### **Examen détaillé des comptes**

J'en viens à présent à l'étude détaillée des rubriques et je vous demanderai pour cela de prendre le dossier qui vous a été transmis.

Je vous propose d'examiner maintenant les documents blanc intitulé « Résultat 2010 » page 2 à 17. Par souci d'efficacité, et pour éviter les redites, je vous rends attentifs en particulier aux indications précises de Mme SCHENK, en pied de page, que je profite de remercier pour son excellent travail.

### **Page 3**

- M. de UTHEMANN : concernant les revenus, je suis étonné de la mauvaise communication entre le canton et les communes, en particulier celle de Vandœuvres. J'ai créé une société anonyme au chemin de la Troupe il y a trois ans, et cette année la commune m'a écrit pour me réclamer les bilans des trois dernières années pour calculer la taxe professionnelle sur cette société. Vous n'êtes donc pas au courant qu'une société s'est installée sur la commune et vous n'avez pas une copie des bilans que j'ai envoyés à l'administration qui m'a taxé.
- Mme le Maire : il appartient au personnel communal de récolter les éléments permettant de taxer les contribuables susceptibles de l'être. Depuis trois ans, la commune a renoncé à

percevoir cette taxe, mais elle entre dans le calcul de la capacité financière des communes, et nous devons donc demander tous les documents nécessaires. Le travail est donc le même pour nous, même si nous ne percevons pas la taxe.

*Page 7*

- M. DESPLAND : concernant le traitement du personnel, nous n'arrivons pas à dégager ce que le nouvel APM nous coûte par rapport à ce qu'il nous coûtait lorsqu'il était à Collonge-Bellerive.
- Mme le Maire : je demanderai à Mme SCHENK de nous donner le détail de ce compte.

*Page 13*

- Note n° 5 : il faut lire 2008 au lieu de 2088.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

#### **4. Projets de délibérations**

***Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan au 31.12.2010***

**DÉLIBÉRATION**

**Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2010**

Vu le compte administratif pour l'exercice 2010 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2010 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département du territoire,

Vu le rapport de la commission Administrative, financière et juridique du 12 avril 2011,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 09 mai 2011,

**D E C I D E** à l'unanimité,

**par 15 voix pour            0 voix contre            0 abstention**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2010,

2. D'approuver le compte de fonctionnement 2010 pour un montant de **F 8'737'312,78** aux charges et de **F 11'415'254,09** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **F 2'677'941,31**.
3. D'approuver le compte d'investissement 2010 pour un montant de **F 5'974'539,85** aux dépenses et de **F 130'000.00** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **F 5'844'539.85**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de **F 5'844'539.85** par l'autofinancement à raison de **F 3'902'901.31** au moyen de la somme de **F 1'224'960.00** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **F 2'677'941.31**.  
L'insuffisance de financement, au montant de **F 1'941'638.54**, est financé par les liquidités communales.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **F 2'677'941.31** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2010.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2010, totalisant à l'actif un montant de **F 71'270'545.12** qui se compose de :

|   |                 |
|---|-----------------|
| - Patrimoine financier (natures 10 à 13)        | 47'491'724.52 F |
| - Patrimoine administratif (natures 14 à 17)    | 23'778'820.60 F |
| - Avances aux financements spéciaux (nature 18) | 0.00 F          |
| - Découvert (nature 19)                         | 0.00 F          |
| Total de l'actif                                | 71'270'545.12 F |

et au passif un montant de **71'270'545.12 F** qui se compose de :

|  |                        |
|--|------------------------|
| - Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)                    | 179'871.59 F           |
| - Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)                            | 0.00 F                 |
| - Engagements envers des entités particulières (nature 23)                           | 0.00 F                 |
| - Provisions (nature 24)   | 5'064'435.00 F         |
| - Engagements envers les financements spéciaux<br>et les préfinancements (nature 28) | 1'041'493.44 F         |
| - Fortune nette (nature 29)  | <u>64'984'745.09 F</u> |
| Total du passif  | 71'270'545.12 F        |

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2010 à 325'029.32 F.

### ***Approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir, budget de fonctionnement 2010***

#### **DÉLIBÉRATION**

#### **Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2010 et les moyens de les couvrir**

Vu le rapport de la commission Administrative, financière et juridique du 12 avril 2011,

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 09 mai 2011

D E C I D E à l'unanimité,

**par 15 voix pour                    0 voix contre                    0 abstention**

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2010 pour un montant total de **F 349'011.77**, selon liste annexée.

2. Les crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, dont le total s'élève à **F 1'166'290.99**,

ainsi que par les plus-values enregistrées aux revenus.

***Crédit d'engagement pour la réfection bitumineuse du haut du chemin de la Blonde***

**DÉLIBÉRATION**

**Proposition du maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir**

**Réfection du revêtement bitumineux du Chemin de la Blonde – Tronçon Ch. du Dori - Route de Vandoeuvres.**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission Routes et mobilité du 28 mars 2011,

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 12 avril 2011,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 09 mai 2011,  
DECIDE,**

**par 14 voix favorables    1 voix défavorable    0 abstention,**

D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **105 000 F** pour couvrir la part communale des travaux de réfection du chemin de la Blonde – Tronçon Ch. du Dori – Route de Vandœuvres, selon répartition définie sur place : 50 % SIG, 50 % Commune.

Les travaux comprennent : l'installation du chantier, le déplacement de machines et de matériel, le décapage de l'enrobé existant ép. 5 à 10 cm, le chargement sur camion, le transport des déblais à la décharge, y compris les taxes ;

Le réglage de la forme avec l'apport de matière fine, le compactage de la surface, la fourniture et la pose ACT 225 ép. 8 cm, la fourniture et la pose ACT 115 ép. 4 cm, la remise à niveau de grilles de sac EP, la remise à niveau de regards cadastre et SIG ;

La fourniture et la mise en place de terre végétale pour la réfection des banquettes le long du chemin, l'engazonnement.

La comptabilisation de ce crédit se fera comme suit :

Imputation : Investissement 62.501  
Amortissement 62.331

D'amortir la dépense de 105 000 F, en 30 ans la première fois en 2012.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

La dépense devra être comptabilisée dans le compte des investissements puis portée à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.

### ***Crédit complémentaire pour le collecteur collectif privé chemin Vert***

#### **DÉLIBÉRATION**

#### ***Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et les moyens de les couvrir***

Vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le crédit d'engagement de 2 300 000 F voté par le conseil municipal le 28 septembre 2009, approuvé le 11 novembre 2009 par le Conseil d'Etat, pour travaux de mise en système séparatif des collecteurs du secteur du Chemin Vert,

Vu le préavis favorable de la commission administrative, financière et juridique du 12 avril 2011,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 09 mai 2011

**DECIDE,**

**par 13 voix favorables 2 voix défavorable 0 abstention**

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de **70 000 F (TTC)** pour couvrir la prise en charge par la commune, des frais de réalisation excédentaires aux branchements privés des riverains du secteur du Chemin Vert au réseau communal.
2. La comptabilisation de ce crédit se fera comme suit :
 

|              |                |         |
|--------------|----------------|---------|
| Imputation : | investissement | 710.501 |
|              | Amortissement  | 710.331 |
3. D'amortir la dépense de 70 000 F, plus le crédit d'engagement de 2 300 000 F, selon la délibération du 28 septembre 2009, soit la somme de 2 370 000 F en 30 ans la première fois en 2011.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la Commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le financement pourra être assuré par la subvention cantonale (le taux pour l'exercice 2011 est de 15%) et par un prélèvement sur le compte de taxes d'écoulement, en fonction des disponibilités, conformément à l'article 88 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961 (L 2 05).

La dépense devra être comptabilisée dans le compte des investissements puis portée à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif

## 5. Propositions du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : voyant des gens jouer à la pétanque sur la place, dont le pasteur avec ses catéchumènes, l'idée est venue d'y organiser un tournoi. Il aura lieu le 25 juin, avec un report au dernier samedi des vacances d'été en cas de mauvais temps. Vu les travaux dans la mairie et sur le nant du parc, nous souhaitons organiser des « portes ouvertes » suivies d'un apéritif, le 1<sup>er</sup> septembre prochain, pour marquer le début de la nouvelle législature. Je partage depuis longtemps avec une conseillère municipale le souhait de voir un marché sur la place. Il y a un marché de produits de proximité ce samedi à Gy, je vous encourage à vous y rendre pour vous faire une idée.
- Mme VERMEIL : le four à céramique que vous avez refusé d'acheter pour l'école est offert par quelqu'un d'autre. J'aimerais que vous reveniez sur votre décision.
- M. TERRIER : nous avons eu un très long débat à ce sujet. Le dossier avait été étudié en détail. Nous avons regardé ce que cela coûtait en terme énergétique, etc. Le préavis négatif de la commission avait été suivi en conseil, après ce débat, car il y en a assez dans la région.

## 6. Propositions individuelles et questions

- M. VOUTAT : pour les nouveaux conseillers et les conseillers réélus, vous devriez recevoir un iPad le 6 juin prochain.

## 7. Date de la prochaine séance

**séance n° 1 : lundi 6 juin 2011, à 19h00 (prestation de serment des conseillers municipaux)**

## **8. Dossier de naturalisation (huis clos)**

La séance publique est levée à 23h30.

Le Secrétaire du Conseil municipal

**Bernard GRUSON**

La Présidente du Conseil municipal

**Véronique CHRISTE**